

R  
P  
FFRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS  
RWANDESE PATRIOTIC FRONTF  
P  
R

FPR BUREAU DE COORDINATION  
3. Av de l'Observatoire Bte 8  
1180 Bruxelles  
Belgique.

Bruxelles le 2.10.1993

A son Excellence Monsieur  
l'Ambassadeur du Rwanda  
à Bruxelles.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur.

Nous accusons réception de votre invitation du 28 Septembre 1993 relative à la rencontre prévue à l'Ambassade du Rwanda entre le Président Juvénal HABYARIMANA et la Communauté Rwandaise résidant en Belgique.

Le FPR estime que les entretiens de KINIHIRA du 12 Septembre 1993 entre la délégation du Gouvernement Rwandais et celle du FPR conduite par leurs présidents respectifs, a permis de lever l'équivoque entre les actions du futur Gouvernement de transition et certaines initiatives de l'actuel gouvernement que le FPR ne peut pas cautionner.

Nous vous référons au discours de circonstance prononcé à cet effet par notre Président où il précise : " La sécurité des biens et des personnes n'est pas encore garantie; les assassinats politiques continuent; la pause des explosifs n'arrête de faire des victimes; la population n'a toujours pas confiance en ses dirigeants ; les déplacés de guerre et des troubles sociaux, croupissent toujours dans la misère; la mesentente à l'intérieur des partis politiques n'est favorable ni au climat de Paix et de réconciliation nationale, ni au retour des réfugiés dans leur mère-patrie. Le plus important est de faire n'est sûrement pas l'obtention des passeports mais plutôt la mise en place des conditions propices à leur rapatriement et à leur réinstallation (p.1, paragraphe 2)"

" Excellence Monsieur le Président de la République, ces derniers temps vous avez entrepris des voyages de remerciement auprès des pays amis. Le principe en soi est louable, mais à notre avis de pareilles missions seraient plus bénéfiques au peuple rwandais si elles étaient porteuses de messages de toutes les parties signataires de l'Accord de Paix, c'est-à-dire si elles étaient réalisées après la mise en place du Gouvernement de Transition à Base Elargie."

- hâter le démarrage des projets ne réunissant pas encore les conditions requises pour un fonctionnement adéquat (cas de l'Hôpital Roi FAÏCAL).

Monsieur le Président,

Toutes ces tentatives constituent des manœuvres qui vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Paix d'Arusha. En effet, le principe prévalant est que la structure des ministères reste inchangée.

C'est dans ce cadre que le FFR a accepté que le Ministère de la Défense maintienne la Gendarmerie Nationale dans ses attributions alors que normalement les missions dévolues à ce Corps relèvent du Ministère ayant l'Administration du Territoire sous sa tutelle.

A notre avis, Monsieur le Président, toute modification de la structure actuelle des Ministères constitue à la fois une violation flagrante de l'Accord de Paix et un obstacle majeur à la poursuite du bon déroulement du Processus de Paix.

Un autre point, Monsieur le Président, est que lors de notre récente rencontre du 12/09/1995 à Kinshira, il a été décidé que pour alléger les souffrances dont les populations sont victimes, la Commission de Suivi de l'exécution de l'Accord de Kinshira devait faire un rapport sur la sécurité dans la zone démilitarisée. En plus il a été demandé à toute l'Administration locale ainsi qu'à tous les ~~services de la zone~~ pour s'occuper des populations de cette zone.

Nous constatons avec amertume que le Gouvernement n'a rien fait dans ce sens : ~~les services de la zone n'ont pas été informés de leur rôle et les moyens nécessaires n'ont pas été fournis notamment les approvisionnements.~~

Enfin, Monsieur le Président, nous Vous signalons que le Gouvernement actuel prend des engagements sur le plan international notamment en matière d'Accords financiers qu'il ne gèrera pas lui-même. Ce qui, manifestement, est susceptible de porter préjudice à la réalisation du programme du Gouvernement de Transition à Base Élargie.

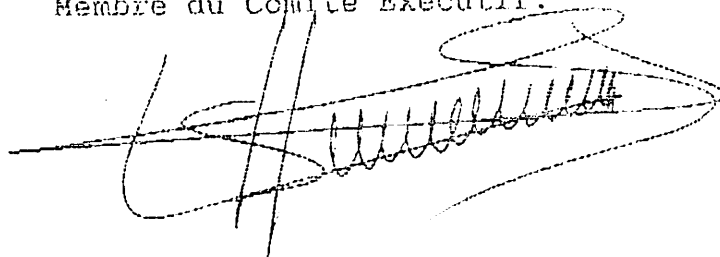
En conclusion, Monsieur le Président, nous tenons à rappeler à Votre attention que le Gouvernement de Coalition en place assure uniquement les affaires courantes. De ce fait, il ne peut prendre de nouveaux engagements ni des décisions susceptibles d'amener des modifications en matière de gestion du pays, ces derniers étant du ressort du Gouvernement de Transition à Base Élargie à former incessamment. Si modification il devait y avoir, les deux parties cosignataires de l'Accord d'Arusha devraient procéder par consultations préalables.

*Haut.*

L'analyse détaillée de ces passages se trouve consignée dans notre "NOTE SUR L'INSTRUCTION MINISTERIELLE N° 424/04/09-01/14" que nous joignons à cette lettre et dont nous vous prions la transmission au Président de la République ainsi qu'aux autres responsables concernés.

Veillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Front Patriotique Rwandais  
Dr Jacques BIHOZAGARA  
Directeur Chargé des Relations Internationales  
Pour l'Europe.  
Membre du Comité Exécutif.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dr. Jacques BIHOZAGARA', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.